



Feuille explicative aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement le 11 décembre 2024



POUR MIEUX SE COMPRENDRE



Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "**Toute forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »
(tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- 520 élèves fréquentent notre école et sont répartis dans 24 groupes. 250 élèves vont au service de garde.
- L'indice de défavorisation est au rang 1 à l'indice de milieu socio-économique et au rang 2 à l'indice du seuil de faible revenu;
- 30% des élèves parlent une langue autre que le français (incluant l'anglais) à la maison;
- Environ 51 élèves ont un plan d'intervention;
- Il y a une stabilité avec le personnel scolaire et avec les éducateurs au service de garde. Cependant, il n'y a pas de stabilité avec les surveillants d'élèves.



Mesures préventives

Objectif 1: D'ici juin 2025, augmenter de 9% la perception du personnel en lien avec les pratiques éducatives afin d'avoir une vision commune des comportements et des interventions afin d'assurer une constance, une cohérence et une homogénéité dans les pratiques.

Ce que l'école va faire:

- Emphase sur l'accueil du nouveau personnel;
- Mise en place d'un arbre décisionnel clair pour tout le personnel;
- Revoir les démarches d'intervention avec le personnel;
- Ajouter à chaque ordre du jour un point concernant le climat sain et sécuritaire lors des rencontres du personnel;
- Etc.

Autres mesures

- Animation d'ateliers thématiques par l'ADPEC;
- Thématiques en lien avec la diversité culturelle abordées dans les classes de 2e et 3e cycle;
- Souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ainsi que le mois de l'histoire des noirs;
- Production d'affiches thématiques;
- Lectures incluant divers modèles sociétaux et culturels;
- etc.

Objectif 2:

Augmenter de 7% la perception des élèves quant au climat de sécurité d'ici juin 2025.

Ce que l'école va faire:

- Prise en charge rapide et suivi auprès des différents acteurs;
- Ateliers T.E.S. visant à outiller un sous-groupe d'élèves ayant besoin de soutien et d'interventions fréquentes et intensifiées;
- Acti-leaders formés, soutenus et organisés par la T.S.C.
- suivi 2-1-1
- Etc.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Sensibilisation du personnel aux nouvelles réalités sexuelles de notre clientèle;
- Sensibilisation des élèves de troisième cycle par le programme d'éducation à la sexualité;
- Au besoin, implication d'une personne ressource;
- Sensibilisation du personnel à l'importance d'une prise en charge rapide lors d'observation ou de dénonciation d'un comportement ou de paroles pouvant s'apparenter à de la violence à caractère sexuel.

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- S'assurer que tous les adultes qui oeuvrent auprès des élèves ont rempli le formulaire d'antécédents judiciaires;
- Sensibilisation aux actes de violences à caractère sexuel et comment y faire face;
- Sensibiliser le personnel à ne pas être seul avec l'enfant dans certaines circonstances et/ou demander l'aide d'un collègue quand une situation le rend mal à l'aise.

Formation obligatoire

- Formation offerte par le MEQ : Accueil | FVI-Éducation.

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?



Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Conséquences logiques
- Réflexion sur le comportement
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois))
- Référence aux services complémentaires ou services externes

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève;
- Renforcer le comportement de dénonciation;
- Établir un plan de sécurité;
- Suivi 2-1-1;
- Etc.

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT - ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.



819-503-8807

ecole.grand-boise@cssp.gouv.qc.ca

www.grandboise.cssp.gouv.qc.ca

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Lise Gendron, T.E.S.
- 819-503-8807 poste 812 770
- lise.gendron@cssp.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- Caroline Sauvé
- 819 771-4548 poste 850 701
- caroline.sauve@cssp.gouv.qc.ca

Protecteur national et Protectrice régionale de l'élève

- M. Jean-François Bernier / Me Esthel Née
- 1 833 420-5233
- info@pne.gouv.qc.ca
- www.quebec.ca/gouvernement/ministere/educati-on/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- 1 800 361-5085
- www.ligneparents.com

Service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

- 819-459-2422
- mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/secureite-publique

CISSS de l'Outaouais

- 811 option 2
- ciss-ouataouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311
- www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213
- www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905
- www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 771-1773
- www.calas.ca

Aidez-moi svp

- aidezmoisvp.ca